



## L'évolution des charges locatives

Comme chaque année, vos avis d'échéance comportent un ajustement des provisions de charges. Celles-ci sont révisées en fonction des dépenses constatées sur la dernière régularisation des charges. Par conséquent, vos provisions pourront évoluer à la hausse ou à la baisse.

**Concernant plus particulièrement le chauffage :**

**La forte hausse des prix des énergies comme le gaz, va avoir un impact sur les provisions de chauffage.**

- **Vous habitez dans une résidence en chauffage collectif ?**

Surveillez vos avis d'échéance. **Vous pourrez remarquer une hausse de vos provisions de chauffage pouvant aller jusqu'à 40 % maximum\***. Toutefois, si le prix du gaz devait revenir à un prix normal courant 2022, GrandLyon Habitat révisera les provisions à la baisse.

- **Vous habitez dans une résidence en chauffage individuel ?**

Surveillez vos factures. La hausse sera directement appliquée sur votre facture d'énergie par votre fournisseur.

**Cette révision des provisions sera appliquée sur les avis d'échéance du mois d'avril 2022.**

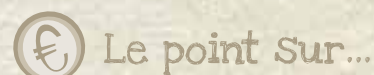
\*Ce calcul prend en compte le bouclier tarifaire sur le gaz annoncé mi-février par le gouvernement.

## Un forum emploi à Mermoz

GrandLyon Habitat organise le forum « Objectif Emploi » à Mermoz (Lyon 8<sup>e</sup>), en partenariat avec Nés&Cité (structure d'accompagnement à l'emploi), les acteurs publics de l'emploi et des entreprises des domaines du transport et de la logistique, du service à la personne, du commerce et du BTP.

Vous souhaitez être accompagné.e dans votre recherche d'emploi, rencontrer des entreprises et des partenaires publics de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale) ou découvrir des métiers du bâtiment (menuisier, serrurier, façadier) et d'un bailleur social ?

**Rendez-vous le 19 mai au 3 rue Joseph Chalier à Lyon 8<sup>e</sup>, de 14 h à 17 h.**



## Le prélèvement automatique

**Dans le cadre de l'amélioration de son service client, GrandLyon Habitat opère un changement des dates de prélèvement des loyers.**

L'objectif : vous offrir davantage de souplesse et de sérénité.

**À compter du mois de juin**, les dates de prélèvement seront repoussées d'un jour à l'exception du 1<sup>er</sup> du mois. Les nouvelles dates seront désormais le 1, le 6, le 11 et le 16 de chaque mois.

**Pour plus d'informations, contactez votre ligne directe au 04 72 74 67 42.**



## Clauses d'insertion professionnelle : comment en bénéficier ?

« J'ai entendu parler des clauses d'insertion dans le cadre des chantiers de GrandLyon Habitat. C'est quoi et comment peut-on en bénéficier ? »

Élodie, locataire à Lyon 8<sup>e</sup>.

La clause d'insertion professionnelle est un dispositif réglementaire qui, dans le cadre d'un marché public, **permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail**. Dans ses contrats avec les entreprises de travaux, d'hygiène et propreté, GrandLyon Habitat inclut des clauses d'insertion. **Les entreprises qui travaillent pour le compte de l'organisme ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle** : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS), travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, etc.

Les clauses d'insertion sont notamment fréquentes dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage et des espaces verts. Et les entreprises recrutent !

**Vous souhaitez en bénéficier ? La MMI'e (Maison Métropolitaine d'Insertion par l'Emploi) pourra vous orienter. Rendez-vous dans l'une des antennes de proximité dont vous trouverez les adresses sur le site : [lyonmetropole-mmie.fr](http://lyonmetropole-mmie.fr)**

**Vous souhaitez nous parler de vous... ou de nous ? GRANDLYON HABITAT - « Paroles de locataires » - Direction de la communication - 2, place de Francfort - CS 13754 - 69444 Cedex 03 - [com@grandlyonhabitat.fr](mailto:com@grandlyonhabitat.fr)**



### Info travaux

## Les chantiers à Dardilly

Ce mois-ci, GrandLyon Habitat met à l'honneur des opérations à Dardilly.

### La fin de la réhabilitation approche pour la résidence Rabelais

Les 83 logements (51 logements collectifs et 32 villas) de cette résidence sont actuellement en cours de réhabilitation, afin d'améliorer le confort dans les logements, ainsi que le cadre de vie.

**Au programme** : réfection de la toiture, isolation des combles, ravalement de la façade, remplacement des fenêtres, remplacement des radiateurs et chauffe-eau, restructuration des halls d'entrée, etc. **Les travaux devraient s'achever en juin 2022.**



### Réhabilitation de la résidence Le Clair, c'est parti

GrandLyon Habitat réhabilite ici 12 logements.

**Objectifs** : améliorer les performances énergétiques du bâtiment (remplacement de la toiture, isolation des combles,

remplacement des fenêtres, isolation thermique par l'extérieur), ainsi que le confort à l'intérieur des logements. **Les travaux ont démarré en mars 2022 et vont durer 12 mois.**

Après



### Zoom Sur...

## Le nouveau guide "Entretien et réparations locatives"

**L'entretien du logement et les réparations locatives sont, selon leur nature, à la charge du locataire ou du bailleur. Afin d'y voir plus clair, GrandLyon Habitat a réalisé un guide pratique « Entretien et réparations locatives : qui fait quoi ? ».**

### Repérer les équipements concernés

Ce guide présente en illustrations les principaux équipements de votre logement qu'il vous appartient d'entretenir ou de réparer, et ceux qui sont à la charge de GrandLyon Habitat.

### Distinguer ce qui est à la charge du locataire ou de GrandLyon Habitat

Pour tout comprendre, **les obligations de chacun ont été classées selon 2 couleurs** :

- Bleu : à la charge du locataire
- Vert : à la charge du bailleur

Ce guide vous sera utile tout au long de votre parcours de locataire.

### Retrouvez-le sur :

**[www.grandlyonhabitat.fr](http://www.grandlyonhabitat.fr), rubrique « Ma vie de locataire > Entretien, travaux : qui fait quoi ? »**

